

**CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023/2027
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

Rapporteur : Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC

La Région Hauts-de France est désignée autorité de gestion déléguée des mesures HSI (hors surfaciques) du FEADER pour la programmation 2023-2027.

Dans ce cadre, elle lance « l'Appel à Manifestation d'Intention et le soutien préparatoire en Hauts de France pour le prochain programme LEADER 2023-2027 » afin d'identifier les territoires candidats et leur proposer dans le même temps une mesure d'accompagnement financier pour élaborer leur dossier de candidature au programme.

Au regard de l'expérience acquise au cours du précédent programme LEADER 2014-2020 et des résultats obtenus, le Pays du Calaisis constitue le territoire légitime pour porter cette candidature en tant que territoire organisé et en mesure de soutenir une stratégie de développement « viable ».

Le programme LEADER constitue une réelle opportunité de développement et de concertation pour le territoire.

Le règlement de l'appel à Manifestation d'intention définit les critères d'éligibilité territoriale et d'appréciation des candidatures.

Cette délibération vise donc d'une part à positionner le Pays du Calaisis, comme territoire candidat au programme LEADER pour cette nouvelle programmation 2023-2027 et le SyMPaC comme structure porteuse du GAL et d'autre part à solliciter la subvention au titre du soutien préparatoire à la candidature. Cette subvention peut couvrir 70% des dépenses éligibles. Elle est plafonnée à 25 000 € et finance les dépenses liées à l'élaboration de la stratégie locale de développement, les actions de formations des acteurs locaux, et les coûts indirects éligibles.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider le portage du programme LEADER par le SyMPaC ;
- de désigner **Madame Michèle DUCLOY** comme élue référente sur ce dossier ;
- de solliciter la subvention au titre du « soutien préparatoire » ;
- de signer toutes pièces utiles.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 décembre 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le : 14 décembre 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 décembre 2021

Le Président du SyMPaC,

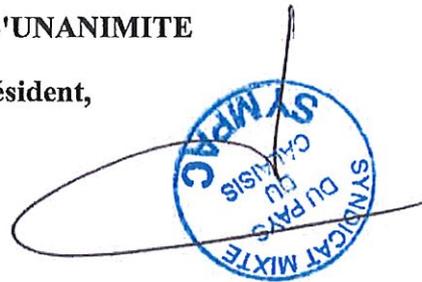
Ludovic LOQUET



ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2021

Le huit décembre de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Étaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Étaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir à Mr MIGNONET), Michèle DUCLOY, Nicole HEUX (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, Isabelle MUYS (pouvoir Monsieur BEGUE), MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Medhy EL HAIMEUR, Gérard GREMAT (pouvoir à Mr AGIUS), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI (pouvoir Mr LOQUET), Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr LOQUET) (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Gabriel BERLY